



# Le programme de travail de la Commission expliqué

## Qu'est-ce que le programme de travail de la Commission?

Chaque année, la Commission européenne adopte un programme de travail dans lequel elle présente ses initiatives clés pour l'année à venir.

Elle explique comment elle compte réaliser ses priorités politiques et les traduire en actions concrètes.

## Le calendrier du programme de travail 2020



**16 juillet 2019:** la présidente élue de la Commission européenne présente ses [orientations politiques](#) au Parlement européen.

**18-19 octobre 2019:** la présidente élue procède à un échange de vues avec les dirigeants européens lors de la réunion du Conseil européen.

**Septembre-novembre 2019:** au cours de leurs **auditions**, les commissaires désignés discutent des priorités avec les commissions du Parlement européen.

**27 novembre 2019:** la présidente élue présente au Parlement européen son équipe de commissaires et la répartition des compétences. L'équipe von der Leyen **entre en fonction**.



**Décembre 2019:** la Commission participe à l'échange de vues au sein du Conseil des affaires générales.

**Décembre 2019:** la Commission prend connaissance des avis du **Comité économique et social européen** et du **Comité des régions**.

**Janvier 2020:** le collège des commissaires rencontre la **Conférence des présidents** et la **Conférence des présidents des commissions** du Parlement européen.



**29 janvier 2020:** la Commission adopte son programme de travail pour 2020.



Sur la base du programme de travail de la Commission, la Commission, le Parlement européen et le Conseil établissent **une déclaration commune sur les priorités législatives de l'Union européenne** pour pouvoir agir rapidement.

## La structure du programme de travail de la Commission



### Annexe I:

nouvelles initiatives stratégiques et législatives



### Annexe II:

initiatives REFIT visant à réexaminer la législation existante



### Annexe III:

dossiers législatifs prioritaires en attente pour lesquels la Commission souhaite une action aussi rapide que possible des colégislateurs



### Annexe IV:

propositions en attente dont le retrait est prévu



### Annexe V:

actes législatifs existants que la Commission propose d'abroger

## Le programme de travail de la Commission pour 2020 - chiffres clés

43

nouveaux  
objectifs  
stratégiques

34

propositions  
de retrait et  
d'abrogation

126

dossiers en  
cours [dont 56  
liés au CFP]

44

initiatives de  
simplification de la  
réglementation

### L'approche «un ajout, un retrait» («One In, One Out»)

Lors de la mise en œuvre du programme de travail de la Commission, la Commission von der Leyen appliquera l'approche «un ajout, un retrait» selon laquelle l'introduction de nouvelles charges administratives est compensée par la suppression de coûts administratifs équivalents pour les citoyens et les entreprises au niveau de l'UE dans le même domaine d'action. Le but est de garantir que la législation de l'UE bénéficie à ses utilisateurs finaux sans imposer de charges inutiles aux citoyens et aux entreprises, notamment aux PME.

© Union européenne, 2020

Réutilisation autorisée, moyennant mention de la source. La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est régie par la décision 2011/833/UE (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne, l'autorisation peut devoir être obtenue directement auprès des titulaires de droits respectifs.

Toutes les images © Union européenne

Print ISBN 978-92-76-15607-9 doi:10.2775/807135 NA-03-20-051-FR-C

PDF ISBN 978-92-76-15619-2 doi:10.2775/163821 NA-03-20-051-FR-N